

## COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE

**N° 2024- 05.17-0019**

**Le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,**

VU les articles L.2212-1 à L.2212-5 du Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande présentée le 17 Mai 2024, par l'entreprise SPIE LATRESNE pour des travaux de remplacement du massif de la « Cité le Bourg » de la commune de St Martin Lacaussade.

### ARRETE

**Article 1** – A compter du **30 Mai 2024 pour une durée de 5 jours** en raison des travaux de remplacement du massif qui doivent se dérouler « Cité le Bourg » de la commune de St Martin Lacaussade, la chaussée sera empiétée dans le sens des points de repère (PR) décroissants, avec une largeur de voie maintenue de 2 mètres. Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds.

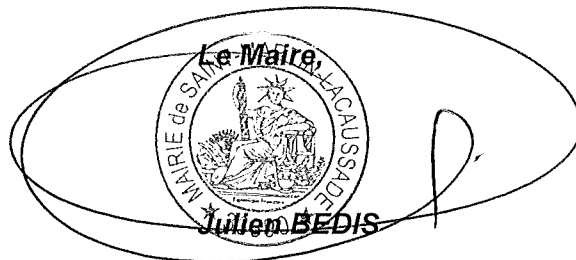
**Article 2** – L'entreprise s'engage à remettre la chaussée et la voirie en état. La commune procédera à la vérification.

**Article 3** –L'entreprise sera responsable de la mise en place et de la maintenance de la signalisation, conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

#### **Article 4**

Monsieur le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,  
L'entreprise SPIE LATRESNE  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin Lacaussade,  
Le 17 mai 2024



The image shows the official seal of the Mayor of Saint Martin Lacaussade. The seal is circular with the text 'MAIRIE de SAINT MARTIN LACAUSSADE' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sun. The name 'Julien BEDIS' is written across the bottom of the seal. A large, stylized signature is written over the seal.